COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim Membres en fonction : 49

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

COMPTE-RENDU

Séance du 18 novembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Monique GRISNAUX, Martine HEROS-JORDAN, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Alice MOREL Christiane OURY, Nadège WOLF

Messieurs Patrick APPIANI, Patrick BENOIT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Nicolas BONEL, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Maurice GUIDAT, Guy HAZEMANN, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBAR, Alain JEROME, Ervain LOUX, Romain MANGENET, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK.

<u>Avaient donné procuration</u>: Mesdames Virginie PACLET, Patricia SIMONI, Pascale MATHIOT, Sabine KAEUFLING

Messieurs Jean Louis BATT, Alain FERRY, Pierre REYMANN

Excusés: Alain GRISE, Olivia GUILLOTIN, Pascal ZIMBER

Suppléants présents : Madame Elisabeth GEWINNER

Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Yves JAUDON, Yves MATTERN

<u>Suppléants excusés</u>: Claudine BOHY, Pierre MOYON, Jean Paul HUMBERT, François SCHEPPLER, Pierre GEISSLER, Etienne HALTER

Assistaient à la réunion : Mesdames Audrey STUDER, Anne-Catherine OSTERTAG Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Laurent LEIPELT, Tom SPACH.

Ordre du Jour

- 1. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2024
- 2. Communications
- 3. Décisions du bureau du 04 novembre 2024
- 4. Petite crèche La Case à Toto : signature d'une convention avec l'AGF
- 5. Colibri Bruche: demande de subvention Forum du jeu
- 6. Convention Azur FM/RCB année 2024
- 7. Sportive de haut-niveau : demande de subvention
- 8. Bruche Emploi : demande de subvention 2025
- 9. Collège Frison-Roche : demande de subvention
- 10. Association sportive du collège Frison Roche a la broque : demande de subvention
- 11. Habitat : aide propre pour la rénovation des façades
- 12. Habitat : aide propre pour les travaux d'amélioration du logement
- 13. Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 21 octobre 2024 est approuvé par 45 voix pour et 1 abstention (M. le maire de Belmont).

2) COMMUNICATIONS

- Présentation de l'action de la radio Azur FM et RCB dans le cadre de la convention de financement, par Franck JEHL, directeur d'Azur FM
- Présentation du projet de création d'une commission « agriculture »

3) DECISIONS DU BUREAU DU 04 NOVEMBRE 2024

PROGRAMME 2024-2030 D'AIDE A L'HABITAT PRIVE – PO ENERGIE

VU la délibération du 15 juillet 2024 portant adhésion aux dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé de la CEA pour la période 2024-2030 ;

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juillet 2024,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **10 483** à divers bénéficiaires suivant le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la communauté de communes de la vallée de la Bruche établie par un Accompagnateur Rénov (MAR) dûment habilité.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, ,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise DEKRA, le contrôle technique quinquennal de l'ascenseur de la Maison des services de Saales, pour un montant de 237 € HT
- L'entreprise DEKRA, le contrôle technique quinquennal de l'ascenseur de la Maison de la vallée à Schirmeck, pour un montant de 360 € HT
- L'entreprise ALURHIN, la réparation de l'infiltration de la baie vitrée de la salle de réunion de la Maison de la vallée à Schirmeck, pour un montant de 624 € HT

4) CRECHE LA CASE A TOTO: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGF

La petite crèche La Case à Toto accueille à Lutzelhouse 30 à 50 enfants de moins de 6 ans encadrés par 12 ETP. Elle est gérée depuis sa création sous forme associative par des parents bénévoles.

L'actuel bureau a convoqué une Assemblée générale extraordinaire afin de voter la dissolution de l'association au 31 décembre 2024. Selon le bureau de l'association, le bénévolat ne permet plus de gérer cette structure dont le budget total dépassera 1 million d'euros cette année (crèche et périscolaires confondus).

La communauté de communes est sollicitée pour assurer la continuité de l'activité « crèche », dans le cadre de son rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à compter du 01 janvier 2025.

Considérant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion des crèches de Saulxures, La Claquette et Lutzelhouse au 01 janvier 2026,

Considérant la nécessité de trouver en urgence une structure en mesure d'assurer la continuité de l'activité de la crèche de Lutzelhouse entre le 01 janvier 2025 et le 31 décembre 2025,

Vu le budget prévisionnel 2025 présenté par l'association AGF,

Sous réserve que soit actée la fin de l'activité « crèche » par l'association La Case à Toto ou la dissolution de l'association,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 13 abstentions,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant de 203 873 euros

AUTORISE le Président à passer et à signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Ces subventions sont accordées sous réserve que l'association ci-dessus désignée respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2025.

5) COLIBRI BRUCHE: DEMANDE DE SUBVENTION FORUM DU JEU,

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la demande de subvention de l'Association Colibri Bruche pour l'organisation du « Forum du Jeu » qui s'est tenu à la salle Polyvalente de La Broque, le dimanche 17 novembre 2024. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la semaine du jeu, lancée sur le plan national.

Les objectifs de cette journée sont de redonner le goût de jouer en famille, d'affirmer la relation parents-enfants et de favoriser l'interactivité entre les générations, à travers la découverte de jeux traditionnels ou nouveaux.

La communauté de communes de la vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de 5220,00 €.

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN sont invité à quitter la salle et à ne pas prendre part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 44 voix pour,

DECIDE de verser la somme de **5 220,00** € à cette association, pour permettre le financement de la 19^{ème} édition de cette manifestation,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2024.

6) CONVENTION AZUR FM/RCB ANNEE 2024

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de convention proposé par les radios AZUR FM et RCB.

Ces deux radios ont pour mission la communication sociale de proximité. La présente convention porte sur l'information communale, intercommunale et associative. Le service local permet aux associations, comités des fêtes, communes, communeuté de communes et office de tourisme de faire connaître auprès d'un large public les projets, réalisations ou manifestations locales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer convention avec RCB et AZUR FM pour l'année 2024. La participation annuelle est calculée sur la base de 0.30 € par habitant. Sur la base de 20 936 habitants la contribution annuelle 2024 est de 6 280.80 €.

Ces subventions sont accordées sous réserve que les associations ci-dessus désignées respectent le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE le président à passer et à signer la convention à intervenir.

Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2024.

7) SPORTIVE DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION

Marion KAELBEL, domiciliée à Lutzelhouse et licenciée du Club de natation synchronisée de Molsheim-Mutzig, a été qualifiée avec les 3 ballets du CNSM aux championnats de France Juniors Nationale 1 et Elite de Natation artistique qui ont eu lieu à Sète en juin 2024 ainsi qu'aux championnats de France Séniors Elite de Natation artistique qui ont eu lieu à Cannes en juin 2024.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De soutenir** Marion Kaelbel,
- De verser une subvention d'un montant de 500,00 €

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2024.

8) BRUCHE EMPLOI: DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Madame Monique GRISNAUX, Messieurs Marc DELLENBACH et Raymond GRANDGEORGE, administrateurs de l'Association Intermédiaire Bruche Emploi, quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

L'association intermédiaire Bruche Emploi envisage de déménager début d'année 2025 au 112 rue du général de Gaulle à La Broque afin de pouvoir bénéficier de locaux plus grands et plus adaptés à l'activité de l'association.

Ce déménagement génèrera des coûts liés au loyer qui justifient une demande de subvention plus importante que les années précédentes, soit 25 000 euros.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 43 voix pour,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de **25 000.00 €** à l'Association Intermédiaire Bruche Emploi pour l'exercice 2025.

Cette subvention est accordée sous réserve que l'association ci-dessus désignée respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE le président à passer et signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2025.

9) COLLEGE FRISON ROCHE: DEMANDES DE SUBVENTIONS COLLEGE FRISON ROCHE: PROJETS D'ACTION EDUCATIVE 2024/2025

La communauté de communes de la vallée de la Bruche soutient depuis plus d'une vingtaine d'années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la principale du collège Frison Roche propose un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement au collège Frison Roche d'une subvention évaluée à

- 3 360 euros sur un total de 14 354.52 euros pour les projets des sections SEGPA/ULIS
- 8 230 euros sur un total de 23 162.72 euros pour les projets culturels et linguistiques
- 3 380 euros sur un total de 5 320 euros pour les projets de la section sportive, en particulier l'option « natation »

Soit un total de **14 970** € sur un programme d'un coût total de plus de **42 837.24** €, pour les actions indiquées dans les tableaux annexés.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif.

La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

10) <u>ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION 2024/2025</u>

La communauté de communes de la vallée de la Bruche soutient depuis plus d'une vingtaine d'années les actions sportives organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la principale du collège Frison Roche propose un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

DECIDE de verser à l'association sportive du collège de La Broque la somme évaluée à

2 160 € pour les projets « Association Sportive »

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif.

La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

11) HABITAT : AIDE PROPRE POUR LA RENOVATION DES FAÇADES

Afin de compléter la politique de l'habitat de la communauté de communes et considérant l'intérêt de la rénovation des façades des maisons et immeubles pour l'attractivité du territoire, le président propose de poursuivre le subventionnement des projets de ravalement de façade dans les conditions en vigueur, à savoir :

- Montant : 20% du montant TTC des travaux plafonnés à 10 000 euros TTC par immeuble datant de plus de 30 ans
- Cumulable avec les aides de l'ANAH
- Non cumulable avec le dispositif départemental « Maison alsacienne du XXIème siècle »
- Durée de validité de la subvention : 2 ans à compter de la date de la délibération

L'instruction des dossiers sera réalisée par SOLIHA selon le bordereau des prix unitaires joint en annexe.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la poursuite du dispositif de subventionnement « aide propre pour la rénovation des façades » dans les conditions énoncées ci-dessus ;

DONNE délégation au bureau de la communauté de communes pour valider les subventions proposées par SOLIHA au titre de ce dispositif.

12) HABITAT: AIDE PROPRE POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU LOGEMENT

Afin de compléter la politique de l'habitat de la communauté de communes, et considérant que certains travaux importants ne sont pas pris en compte dans les dispositifs de subventionnement de l'ANAH et de la CEA, le président propose de poursuivre le subventionnement de certains projets d'amélioration du logement dans les conditions en vigueur, à savoir :

- Aide de 10% du montant HT des travaux plafonnés à 20 000 euros HT
- Public : propriétaires occupants modestes et très modestes (barèmes de ressources ANAH)
- Tout type de travaux d'amélioration du logement, sans éco-conditionnalité (il s'agit d'autres travaux figurant dans la liste des travaux recevables par l'ANAH mais n'entrant pas dans le

champ des économies d'énergie ou de la sortie d'insalubrité, par exemple l'assainissement non collectif même sans complément d'une aide de l'Agence de l'eau, mise en sécurité, mise aux normes de confort, travaux en parties communes de copropriété même non dégradées...)

- Cumulable avec les aides de l'ANAH
- Durée de validité de la subvention : 2 ans à compter de la date de la délibération

L'instruction des dossiers sera réalisée par SOLIHA selon le bordereau des prix unitaires joint en annexe.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la poursuite du dispositif de subventionnement « aide propre pour les travaux d'amélioration du logement » dite « aide propre PO majorée » dans les conditions énoncées ci-dessus;
- DONNE délégation au bureau de la communauté de communes pour valider les subventions proposées par SOLIHA au titre de ce dispositif.

13) DIVERS

Marc SCHEER rappelle la conférence sur la parentalité organisée à Wisches par le RPE mercredi 22 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Compte rendu du 18 novembre 2024

André MEYER	/	
Alice MOREL	Guy HAZEMANN	
Sylvie KROUCH	Marc DELLENBACH	
Jean-Bernard PANNEKOECKE	/	
Christiane CUNY	Denis BETSCH	
Philippe PFISTER	Emile FLUCK	
Maurice GUIDAT	Philippe REMY	
/	Patrick APPIANI	
Martine KWIATKOWSKI	Nicolas BONEL	
Martine HEROS JORDAN	André WOOCK	
Murielle LANGNER	André WOLFF	
/	Patrick BENOIT	
Thierry SIEFFER	Marc SCHEER	
Viviane BOLLORI	François HEIM	
Marc GIROLD	Nadège WOLF	
Romain MANGENET	Gilbert IBARS	
Gérard DESAGA	Hubert HERRY	
Jérôme SUBLON	Laurent BERTRAND	
Monique GRISNAUX	Alain JEROME	
Christiane OURY	Ervain LOUX	
/	/	
/	Jean COURRIER	
Jacques MICHEL	/	
/	Alain HUBER	
Sabine BIERRY		